

Doc. 11116
20 décembre 2006

Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique

Rapport
Commission des questions politiques
Rapporteur : M. Marko MIHKELSON, Estonie, Groupe du parti populaire européen

Résumé

La modification du paysage énergétique est un sujet de préoccupation pour toutes les régions du monde, et en particulier pour la plupart des pays européens. En Europe, la demande en énergies fossiles, dont le pétrole et le gaz représentent la plus grande part, continue d'augmenter et devrait s'accroître de quelque 60% d'ici 2030. Compte tenu du fait que la plupart des pays européens ont des ressources énergétiques propres limitées, cette augmentation de la demande entraînera nécessairement une dépendance accrue vis-à-vis des importations de pétrole et de gaz.

L'Assemblée parlementaire considère que le temps est venu d'examiner la question de la sécurité de l'énergie en Europe, si l'on veut éviter que les Etats membres du Conseil de l'Europe connaissent une crise dans ce domaine, qu'ils soient fournisseurs ou consommateurs d'énergie. En particulier, il convient d'éliminer radicalement le risque d'une utilisation des approvisionnements énergétiques comme instrument de pression politique.

L'Assemblée souligne l'importance, dans le secteur de l'énergie, de l'existence de relations économiques stables et durables entre le principal exportateur énergétique européen, la Fédération de Russie, et les autres Etats européens qui dépendent de la Fédération de Russie pour leurs importations énergétiques. De telles relations profiteraient, sur le plan stratégique, à toutes les parties concernées.

A. **Projet de résolution**

1. L'Assemblée parlementaire n'ignore pas que la modification du paysage énergétique est un sujet de préoccupation pour toutes les régions du monde, et en particulier pour la plupart des pays européens. En Europe, la demande en énergies fossiles, dont le pétrole et le gaz représentent la plus grande part, continue d'augmenter et elle devrait s'accroître de quelque 60 % d'ici 2030.
2. Compte tenu du fait que la plupart des pays européens ont des ressources énergétiques propres limitées, cette augmentation de la demande entraînera nécessairement une dépendance accrue vis-à-vis des importations de pétrole et de gaz. Dans l'Union européenne, la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie représente actuellement au total près de 50 %, et elle devrait atteindre, d'ici 2030, 94 % pour le pétrole et 84 % pour le gaz.
3. La sécurité de l'approvisionnement énergétique – qui inclut la stabilité et la prévisibilité des approvisionnements en énergie ainsi que la transparence des prix – est un préalable nécessaire au développement harmonieux et durable des économies nationales et régionales. En particulier, il convient d'éliminer radicalement le risque d'une utilisation des approvisionnements énergétiques comme instrument de pression politique.
4. L'Assemblée déplore l'incident malheureux qui s'est produit en janvier 2006, lorsque l'acheminement du gaz de la Fédération de Russie vers l'Ukraine a été sensiblement réduit du fait d'une décision unilatérale menaçant la stabilité de la situation économique de ce dernier pays. L'Assemblée soutient que, si d'autres actions similaires étaient menées à l'avenir, elles pourraient en outre entraîner des difficultés énergétiques dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe.
5. L'Assemblée considère que le temps est venu d'examiner la question de la sécurité future de l'approvisionnement énergétique en Europe, si l'on veut éviter que les Etats membres du Conseil de l'Europe connaissent une crise dans ce domaine et soutenir la compétitivité de leurs économies sur les marchés mondiaux. L'existence, en Europe, d'un système énergétique stable et fiable, fondé sur des engagements mutuels pris selon des accords à long terme et sur des règles de concurrence saines et transparentes, profiterait à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, qu'ils soient fournisseurs ou consommateurs d'énergie.
6. Le Conseil de l'Europe, qui réunit des pays exportateurs et importateurs, peut – et doit – contribuer à la sécurité énergétique européenne en soutenant l'idée d'une harmonisation des politiques énergétiques nationales afin d'établir dans ce domaine une stratégie énergétique commune fondée sur la solidarité et sur des règles économiques équitables et transparentes et en encourageant ses Etats membres à respecter les principes de l'économie de marché.
7. L'Assemblée soutient les efforts déployés par l'Union européenne eu égard au problème de la stabilité des marchés énergétiques européens, et elle salue en particulier la Stratégie européenne pour une énergie durable, concurrentielle et sûre, en cours d'élaboration par l'Union afin d'identifier les problèmes nouveaux liés à tous les aspects des politiques énergétiques et de leur apporter des réponses.
8. Parmi les nombreux facteurs qui ont une incidence sur la sécurité de l'approvisionnement en énergie, la diversification des sources d'importation revêt une importance cruciale : en effet, si la situation actuelle devait perdurer, la dépendance vis-à-vis du gaz importé de la Fédération de Russie serait, d'ici 2020, assez élevée. Pour des raisons historiques, les pays d'Europe centrale et orientale ont une dépendance bien plus grande vis-à-vis des énergies exportées par la Fédération de Russie. Pour des pays tels que la Géorgie, la Moldova, l'Ukraine et plusieurs nouveaux Etats membres de l'Union européenne, cette situation constitue un problème majeur.
9. La question de la diversification des sources d'approvisionnement énergétique est indissociable de celle des systèmes de distribution de l'énergie. Développer le choix des voies d'approvisionnement améliorerait la sécurité de l'acheminement des sources d'énergie. Au niveau national, des législations et des mesures transparentes et équitables devraient soutenir fortement les investissements nécessaires dans ce domaine.
10. A cet égard, il est essentiel que les règles qui régissent le transit de l'énergie reposent sur les principes de l'économie de marché et ne soient pas dictées par des considérations d'ordre politique. L'Assemblée est convaincue que l'instrument qui pourrait garantir le respect de ces principes est le Protocole sur le transit de la Charte de l'énergie. Malheureusement, les négociations sur le projet de texte du Protocole sur le transit de la Charte de l'énergie n'ont pas encore abouti.

11. Il est aussi d'une importance cruciale, pour la sécurité énergétique de l'Europe, que les politiques de fixation des prix aient une plus grande transparence et que les marchés énergétiques soient plus efficaces et concurrentiels. L'Assemblée observe qu'actuellement, dans le secteur énergétique, les prix ne reposent pas sur les principes de l'économie de marché. Les pays européens devraient s'attaquer à ce problème afin que les prix reflètent le niveau de la demande, le niveau de l'offre ou les fluctuations saisonnières.

12. L'Assemblée souligne l'importance, dans le secteur de l'énergie, de l'existence de relations économiques stables et durables entre le principal exportateur énergétique européen, la Fédération de Russie, et les autres Etats européens qui dépendent de la Fédération de Russie pour leurs importations énergétiques. De telles relations profiteraient, sur le plan stratégique, à toutes les parties concernées.

13. En particulier, un vaste dialogue devrait être engagé afin d'établir en Europe un système énergétique équitable et transparent. L'Assemblée est convaincue que ce dialogue serait renforcé si la Fédération de Russie ratifiait le Traité sur la Charte de l'énergie et si le Protocole sur le transit de la Charte de l'énergie était achevé. Le partenariat Union européenne-Fédération de Russie créé en 2000 afin de promouvoir, entre l'Union européenne et la Fédération de Russie, un nouveau dialogue sur les questions énergétiques devrait être renforcé.

14. Par ailleurs, l'Assemblée insiste sur la nécessité de développer davantage les nouvelles sources d'énergie. Les énergies renouvelables, qui ont une importance cruciale pour l'avenir, sont pourtant sous-exploitées en dépit du potentiel considérable qu'elles représentent pour la plupart des pays européens. L'Assemblée se félicite donc que l'Union européenne ait décidé, dans un Livre blanc sur les sources d'énergie renouvelables, de porter à 12 %, d'ici 2010, la part des énergies renouvelables sur sa consommation énergétique totale. Cela dit, il semble peu probable que les énergies renouvelables représentent une part importante du bouquet énergétique dans un avenir proche, compte tenu du coût élevé des investissements initiaux et de la méfiance des investisseurs.

15. L'Assemblée est convaincue qu'il est nécessaire, pour garantir le respect des principes de l'économie de marché dans le secteur de l'énergie et empêcher l'utilisation des approvisionnements énergétiques comme instrument de pression politique:

15.1. de créer au niveau paneuropéen un groupe de réflexion chargé d'engager un dialogue sur la sécurité énergétique en Europe afin d'établir une stratégie commune fondée sur la solidarité et le respect des principes de l'économie de marché et des intérêts de toutes les parties concernées ;

15.2. de formuler les grandes lignes directrices d'une telle stratégie, qui traiteraient de questions telles que la diversification, les transports, la transparence des prix, la modernisation et la construction des infrastructures et l'utilisation des énergies renouvelables ;

15.3. d'organiser une Conférence paneuropéenne, à laquelle participeraient les pays exportateurs et importateurs, consacrée à la sécurité dans le secteur de l'énergie en Europe ;

15.4. de veiller à la signature du Traité sur la Charte de l'énergie par les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore signé : Andorre, Monaco et la Serbie ;

15.5. de veiller à la ratification du Traité sur la Charte de l'énergie par la Fédération de Russie et la Norvège ;

15.6. de veiller à l'achèvement du Protocole sur le transit de la Charte de l'énergie.

B. Projet de recommandation

1. Rappelant sa Résolution (2006) sur le Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique, l'Assemblée parlementaire juge indispensable que l'Organisation renforce la démocratie et l'Etat de droit en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement énergétique.
2. L'Assemblée parlementaire recommande donc que le Comité des Ministres :
 - 2.1. crée au niveau paneuropéen un groupe de réflexion chargé d'engager un dialogue sur la sécurité de l'énergie en Europe afin d'établir dans ce domaine une stratégie commune fondée sur la solidarité et le respect des principes de l'économie de marché et des intérêts de toutes les parties concernées ;
 - 2.2. formule les lignes directrices d'une telle stratégie, qui traiteraient de questions telles que la diversification, les transports, la transparence des prix, la modernisation et la construction des infrastructures et l'utilisation des énergies renouvelables ;
 - 2.3. invite tous les Etats membres à participer à l'élaboration d'une stratégie paneuropéenne commune ;
 - 2.4. organise une Conférence paneuropéenne sur ce sujet ;
 - 2.5. invite instamment les Etats membres du Conseil de l'Europe :
 - 2.5.1. à honorer leurs engagements internationaux dans le domaine de l'énergie ;
 - 2.5.2. à signer et à ratifier, s'ils ne l'ont pas encore fait, le Traité sur la Charte de l'énergie ;
 - 2.5.3. à faire preuve d'une bonne volonté maximale en vue de l'achèvement du Protocole sur le transit de la Charte de l'énergie ;
 - 2.5.4. à respecter les principes de l'économie de marché dans le secteur de l'énergie ;
 - 2.5.5. à permettre à des tiers d'avoir accès à leur réseau de pipelines ;
 - 2.5.6. à engager un dialogue paneuropéen approfondi sur la sécurité dans le secteur de l'énergie en Europe ;
 - 2.5.7. à libéraliser leurs propres marchés énergétiques et à les intégrer dans le marché énergétique européen ;
 - 2.6. étudie, dans le cadre d'une conférence spéciale du Conseil de l'Europe, l'idée de la Communauté économique eurasienne de créer un espace de l'énergie commun, dans la perspective d'une participation possible de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

C. Exposé des motifs, par M. Mihkelson, rapporteur

I. INTRODUCTION

1. La modification du paysage énergétique est un sujet de préoccupation pour la plupart des pays européens. La demande globale d'énergie croît et il est prévu qu'elle augmente de 60 % d'ici 2030. Alors que la dépendance des pays européens vis-à-vis des importations augmente, les prix du pétrole et du gaz ont doublé depuis deux ans.

2. Malgré des ressources énergétiques propres importantes, les pays d'Europe de l'Ouest doivent augmenter leurs importations pour répondre à une demande d'énergie croissante. La demande de gaz, stimulée par la croissance économique et démographique, nécessite également des importations. Dans la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe, c'est en grande partie le réseau de gazoducs existant qui détermine les possibilités actuelles en matière d'importation.

3. Dans ce contexte, il est vital de pouvoir s'appuyer sur des traités et accords existants et de leur faire confiance. La Fédération de Russie doit donc accepter de respecter les règles internationales pour entretenir le crédit dont elle jouit quant à sa volonté et à sa capacité de fournir de l'énergie. Depuis 15 ans, des Etats membres du Conseil de l'Europe ont été soumis à de nombreuses reprises à des coupures d'approvisionnement énergétique. Dans une analyse récente, M. Robert L. Larsson, de la Swedish Defence Research Agency (FOI), a dénombré au moins 35 interruptions ou réductions de l'approvisionnement au cours de cette période. Ce chiffre global est certes préoccupant, mais certaines coupures s'expliquent par des problèmes techniques. Les pays les plus touchés ont été la Lituanie, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine. Ces coupures nuisent inévitablement à la confiance.

4. Comme la croissance et la stabilité économique future de l'Europe dépendent en partie d'approvisionnements en énergie stables et prévisibles, il est essentiel d'engager dès maintenant une discussion qui, espérons-le, conduira à plus de coopération et de solidarité entre les Etats membres du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'énergie

5. Un système énergétique stable et fiable, basé sur des règles de concurrence saines en Europe, profitera à tous, tant à ceux qui fournissent l'énergie qu'à ceux qui la consomment. Ceci est très important si l'Europe a l'ambition d'être à l'avenir une zone économique compétitive et d'être capable de relever les défis économiques qui résultent de la mondialisation et de la croissance des économies émergentes dans d'autres parties du monde.

6. En janvier 2006, M. Eörsi a présenté une demande de rapport sur le « Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique », déclarant que la décision de Gazprom, soutenu par l'Etat russe, était susceptible de conduire à une crise énergétique dans plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe.

7. Je suis persuadé que l'Assemblée parlementaire peut, et doit, avoir un rôle déterminant, en encourageant les Etats membres du Conseil de l'Europe à se mettre d'accord sur les politiques énergétiques, tant au niveau politique qu'économique, et qu'elle peut inciter les Etats membres du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre des politiques énergétiques cohérentes.

8. Le but du présent mémorandum est de donner un aperçu général des approvisionnements et de la demande énergétiques en Europe, de présenter les différents sujets de préoccupation, en particulier le danger de l'utilisation de l'énergie comme instrument politique, ainsi que de proposer un ensemble d'actions qui, je le pense, sont nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique grâce à la mise en œuvre d'une stratégie européenne commune.

9. Dans le cadre de la préparation du présent rapport, la commission a organisé une audition avec la participation de représentants de l'Agence internationale de l'énergie et de l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz, dont l'expertise en la matière a contribué à la préparation du présent rapport¹. J'ai également réalisé des missions d'étude en Pologne (11 au 12 juillet 2006), en Géorgie (14 juillet 2006), à l'OPEP (18 juillet 2006), en Ukraine (23-25 octobre 2006) et en Fédération de Russie (30 octobre-1^{er} novembre et 20-21 novembre 2006)². Je voudrais exprimer ma gratitude aux délégations parlementaires nationales de ces pays pour leur aide dans la préparation de ces missions.

¹ Voir programme de l'Audition en annexe 1.

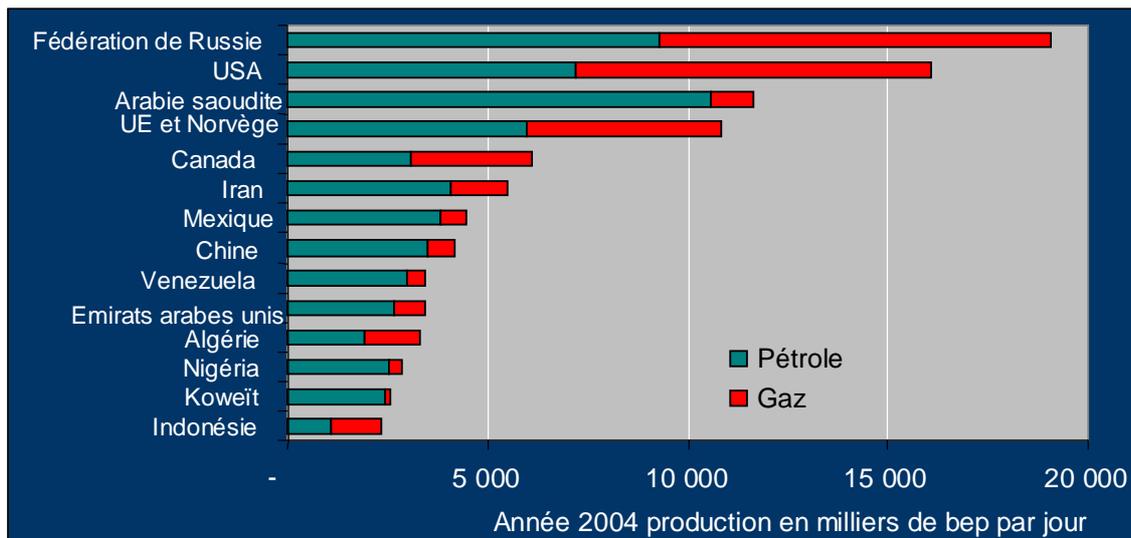
² Voir programmes des visites en annexe 2.

II. APERÇU GENERAL DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE ENERGETIQUES EN EUROPE

Producteurs et consommateurs (statistiques)³

10. En général, les pays d'Europe de l'Ouest⁴ consomment beaucoup plus d'énergie qu'ils n'en produisent. En 2002, seuls la Norvège, le Royaume-Uni et le Danemark ont eu une production d'énergie plus élevée que leur consommation intérieure. Des pays d'Europe centrale et orientale⁵ étaient presque totalement dépendants des importations d'énergie en provenance de la Fédération de Russie et d'Azerbaïdjan, alors que la plupart des autres pays d'Europe ont souffert d'un déficit énergétique pendant cette période.

Producteurs de pétrole et de gaz



Source : Revue statistique de British Petroleum 2006

Producteurs de pétrole

11. Alors que les capacités de production de pétrole combinées de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de la Chine (qui représentent 12 % de la production mondiale mais seulement 6 % des réserves mondiales prouvées) ont décliné, le Venezuela, le Kazakhstan, l'Iran, l'Irak, le Koweït, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et la Libye sont en mesure d'augmenter leur production.

12. La Fédération de Russie et l'Arabie saoudite sont actuellement les premiers producteurs mondiaux de pétrole. Selon certains experts (M. Robert L. Larsson, de la Swedish Defence Research Agency, et M. Keith C. Smith, du Center for Strategic and International Studies), la production de la Fédération de Russie a déjà atteint son maximum, sachant que quelques zones demeurent inexploitées et que l'exploration pétrolière a diminué.

13. Les producteurs de pétrole vers les pays de l'Union européenne (UE) se présentent comme suit :
- 27% de la Fédération de Russie
 - 19% du Moyen-Orient
 - 16% de la Norvège
 - 12% de l'Afrique du Nord

³ Les statistiques proviennent de l'Agence internationale de l'énergie et de l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz dont les représentants ont apporté leur expertise en matière d'approvisionnement et de demande énergétiques en Europe.

⁴ Pour les besoins de ce rapport, j'ai décidé d'appliquer cette distinction géographique qui correspond à certaines différences dans le domaine de l'énergie. Par pays de l'Europe de l'Ouest, je me réfère aux pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

⁵ exception faite de la Fédération de Russie et de l'Azerbaïdjan.

Producteurs de gaz

14. L'approvisionnement en gaz des pays de l'UE se présente actuellement comme suit : 46% est couvert par la production du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Italie et du Danemark ; 25% est importé de la Fédération de Russie, 15% de Norvège, 14% d'Afrique du Nord, du Nigeria et du Moyen-Orient.

15. Les importations sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL), représentent 8% d'Afrique et du Moyen-Orient.

16. Alors que la production de gaz des pays européens a été stable sur les 10 dernières années, la production du Royaume-Uni, après une longue période de croissance, a commencé à décliner depuis les deux à trois dernières années, au moment même où celle de la Norvège a connu une forte croissance.

17. La Fédération de Russie représente actuellement plus de 45 % des importations totales de gaz dans l'UE, soit environ 25 % de la consommation totale.

18. L'approvisionnement en gaz naturel a connu le taux de croissance le plus élevé de toutes les sources d'énergie, en chiffres absolus (augmentation de 50 % entre 1990 et 2002) et en part relative de la consommation totale d'énergie (augmentation de 17 % à 23 % pendant la même période).

Consommateurs

19. La consommation mondiale d'énergie a presque doublé depuis 1970 et continue à croître dans toutes les régions du monde. Il est prévu qu'en 2030 la consommation d'énergie sera supérieure de presque 60 % à celle 2002. La plus forte croissance est prévue pour les énergies fossiles, le pétrole et le gaz se partageant la plus grande part, avec chacun environ un tiers de l'augmentation prévue. Par exemple, l'agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit qu'en Chine la consommation d'énergie doublera entre 2002 et 2030. 30 % de cette hausse devrait provenir du pétrole et 10 % du gaz naturel. En Inde, la demande d'énergie devrait augmenter de 90 % d'ici 2030, de 30 % pour le pétrole et de 14 % pour le gaz naturel.

20. Pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁶, l'augmentation relative est moins spectaculaire, l'AIE prévoit que la demande d'énergie aura augmenté de 30 % d'ici 2030.

21. Dans les Etats membres de l'UE, la consommation de pétrole représente actuellement 37 % de la consommation totale d'énergie, elle est suivie par le gaz naturel avec 24 %.

22. En Europe de l'Ouest, la consommation a connu une croissance annuelle moyenne de 1,1 % entre 1992 et 2002. En Europe centrale et orientale ce chiffre est de 2,3 %.

23. Actuellement les principaux consommateurs de gaz naturel en Europe sont les secteurs de l'industrie et du logement.

24. On estime que plus de 60 % des importations de gaz de l'UE proviendront de la Fédération de Russie en 2030, il en résultera une dépendance en énergie globale proche de 80 %.

Le transport de l'énergie

25. Cette augmentation prévue de la demande de gaz n'est pas concevable en l'absence de systèmes de distribution modernes. La technologie moderne des pipelines permet de transporter le gaz de façon sûre et à faible coût sur de grandes distances. Les infrastructures actuelles de pipelines de gaz relient les pays d'Europe de l'Ouest aux ressources en gaz de la Fédération de Russie et aux réserves de l'Afrique du Nord. Le réseau des pipelines est développé en permanence et des interconnexions supplémentaires augmentent la flexibilité en termes de diversification des approvisionnements.

26. Le développement des choix des voies d'approvisionnement, notamment avec de nouveaux pipelines passant par la Turquie et venant du bassin de la Mer caspienne (projet Nabucco), les nouvelles

⁶ Les trente pays membres de l'OCDE sont : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

lignes de Blue Stream (prévues pour 2010/2015), approvisionnant en gaz le sud de l'Europe, le pipeline de la Baltique (programmé pour 2010) et le pipeline Norvège-Royaume-Uni (qui devrait ouvrir en 2006/2007), pourrait renforcer la sécurité de la transmission du gaz et favoriser le développement du marché.

27. Cependant, il est essentiel que les règles régissant le transit de l'énergie reposent sur un ensemble de principes, la sécurité de l'approvisionnement et la transparence de l'accès aux infrastructures. Le gazoduc de la Baltique, qui doit acheminer le gaz naturel russe directement en Allemagne en contournant tous les autres pays, a suscité des inquiétudes. La Pologne, par exemple, considère sa construction comme une stratégie politique plutôt qu'un enjeu économique.

28. L'instrument susceptible d'instaurer cette sécurité est le Protocole sur le transit de la charte de l'énergie qui n'a pas encore été adopté à l'heure qu'il est. Parvenir à un accord satisfaisant tous les participants, constituerait une avancée importante pour rendre plus sûr le transport international d'énergie à l'avenir et réduirait le risque que les pays de transit n'utilisent à mauvais escient leur maîtrise de l'infrastructure de pipelines.

29. Même si la grande majorité des approvisionnements en gaz continuent à arriver en Europe par pipelines, le transport de GNL va prendre de l'importance, notamment dans des pays comme l'Italie, la Grèce, l'Espagne, la Pologne, Chypre, la Belgique, le Portugal et la France, où les terminaux de GNL doivent être étendus. La croissance du transport du GNL résulte du fait que de la baisse des coûts du GNL est intervenue au moment même de l'augmentation de ses capacités. Actuellement, la part des pays européens dans le marché total du GNL est de 22 %.

30. Les besoins de stockage souterrain de gaz de l'Europe augmentent en même temps que la demande d'énergie. Actuellement, les pays européens ont une capacité de stockage de gaz de presque 60 milliards de mètres cubes. L'Europe est également considérée comme le leader mondial en matière de technologie de stockage. L'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, la Grèce et les pays baltes⁷ sont en train d'augmenter leurs capacités de stockage souterrain. D'autre part, le stockage doit être strictement contrôlé par l'Etat.

31. Le stockage du gaz est lié aux changements saisonniers ; il est effectué pendant les mois d'été, quand la demande est faible, et le gaz est puisé dans les installations de stockage lorsque la demande augmente quand il commence à faire plus froid. Ainsi, de nouveaux investissements dans des terminaux de GNL et des capacités de stockage souterrain peuvent être très importants pour assurer la sécurité de l'approvisionnement futur du réseau de gaz.

32. Le transport et la distribution du pétrole se font par bateau, barge, camion-citerne, chemin de fer et pipeline. Sa distribution pose moins de problèmes de sécurité que celle du gaz. En revanche, le prix du pétrole dépend très fortement du coût élevé de son transport.

Diversification et développement de nouvelles sources d'énergie

33. Selon moi, le développement de sources d'énergies renouvelables est une nécessité pour l'avenir, même si celles-ci sont sous utilisées aujourd'hui, malgré un potentiel important dans la plupart des pays européens.

34. En 1997, l'UE a rédigé un Livre blanc sur les sources d'énergies renouvelables dans le but de faire passer leur part dans la consommation totale d'énergie à 12 % d'ici 2010, l'investissement total nécessaire étant estimé à 260 milliards d'euros par an jusqu'à cette date. Parallèlement au Livre blanc, la Commission européenne va présenter une Feuille de route pour les sources d'énergie renouvelable, destinée à évaluer ces dernières par rapport aux autres options envisageables.

35. Malgré tout le soutien politique dont elles bénéficient en Europe, il est cependant peu probable que les énergies renouvelables représentent une part importante de la consommation d'énergie dans un avenir proche. Ceci est dû au coût plus élevé des investissements initiaux pour l'énergie renouvelable et à un manque de confiance des investisseurs.

36. Combinées, ces conditions mettent en évidence la nécessité d'une diversification des ressources en énergie. Il faudrait que cette diversification ne se contente pas de promouvoir l'utilisation de carburants alternatifs mais favorise également une diversification des choix des pays d'origine et de transit, en construisant de nouveaux projets pour le GNL.

⁷ Estonie, Lettonie, Lituanie

37. Je suis convaincu qu'à l'avenir il est nécessaire de poursuivre le développement des sources d'énergie renouvelable, en effet, ces dernières pourraient s'avérer très importantes pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Actuellement, dans la plus grande partie de l'Europe, ces sources ne sont pas suffisamment exploitées.

III. MOTIFS DE PREOCCUPATION

Dépendance à l'égard du pétrole et du gaz

38. La dépendance énergétique continue à constituer un motif de préoccupation, notamment en raison de l'augmentation des coûts pour l'industrie et les consommateurs privés européens. L'augmentation des coûts pour les consommateurs finira par affecter négativement la compétitivité de l'Europe.

39. La plupart des pays européens dépendent de sources extérieures pour leur consommation d'énergie, la dépendance la plus forte étant pour le pétrole suivi par le gaz. Ils dépendent des livraisons de pétrole de la Norvège, de la Fédération de Russie et des pays de l'OPEP, ainsi que des livraisons de gaz de la Norvège, de la Fédération de Russie et de l'Algérie.

40. La dépendance totale des pays de l'Europe de l'Ouest à l'égard des importations d'énergie est proche de 50 %, elle est supérieure pour le pétrole que pour le gaz. D'ici 2030, la dépendance à l'égard des importations pourrait atteindre 94 % pour le pétrole et 84 % pour le gaz, au lieu de 50 % actuellement.

41. Pour des raisons historiques, les pays d'Europe centrale et orientale sont encore plus dépendants des importations d'énergie, notamment en provenance de la Fédération de Russie. Pour des pays comme l'Ukraine, la Géorgie, la Moldova et les nouveaux Etats membres de l'UE, cette situation est très problématique.

42. A mon avis, il faut remédier à ce déséquilibre, afin de réduire le risque d'instabilité politique et de déclin économique.

Augmentation de la demande de gaz

43. Comme déjà indiqué, on s'attend à une augmentation considérable de la consommation de gaz en Europe dans les prochaines années. On prévoit que le gaz sera la source d'énergie qui connaîtra la croissance la plus forte, la part de gaz des pays de l'Europe de l'Ouest sur la consommation globale d'énergie devrait passer de 21 % en 2001 à 27 % en 2020.

44. La question est de savoir si l'approvisionnement en gaz sera suffisant pour satisfaire cette augmentation de la demande. La capacité et la durabilité de la production de gaz détermineront si l'on peut satisfaire une demande d'énergie qui augmente partout dans le monde. Les experts en énergie ont calculé que l'approvisionnement en gaz sera suffisant, même si la production des pays d'Europe de l'Ouest baisse. Certains observateurs du secteur estiment que d'ici 2020, la dépendance des pays européens par rapport à la Fédération de Russie pour leurs importations de gaz représentera jusqu'à 70 % de leur consommation totale, c'est pourquoi il est aussi important de recourir au maximum aux sources d'énergie propres.

Manque de diversité de l'offre

45. Pour faire face à l'augmentation de la demande de gaz, il faudrait que l'approvisionnement en énergie réponde à la nécessité de diversification, en développant les investissements dans l'infrastructure des pays fournisseurs. D'après les experts internationaux, la situation est particulièrement difficile en Fédération de Russie par exemple. Pour moderniser les pipelines existants et en construire de nouveaux, ce pays a besoin d'investissements importants que ne peuvent réaliser ni son système financier ni Gazprom.

46. Sans investissements étrangers, il y a un risque majeur que la mauvaise qualité des infrastructures actuelles ne conduise à des coupures d'approvisionnement involontaires et imprévues en Europe, ce qui aurait des conséquences négatives pour la stabilité et la croissance économique potentielle de l'Europe. Cette situation renforce considérablement le risque que la Fédération de Russie ne soit pas en mesure d'honorer ses contrats d'approvisionnement avec ses clients. Il y a peu de chances que cela ne change, à moins d'adopter une autre attitude vis-à-vis de la gestion du marché. Ceci impliquerait la libéralisation des marchés de l'énergie, tant dans l'UE qu'en Fédération de Russie, et une augmentation des investissements, qui pourrait provenir des pays d'Europe de l'Ouest.

47. D'après la réglementation de l'Union européenne, toutes les sociétés souhaitant fournir du gaz doivent avoir librement accès aux gazoducs actuels et futurs, même s'ils appartiennent à d'autres sociétés. Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient donc encourager la Fédération de Russie à ratifier le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) et à veiller à l'achèvement avec succès de son protocole sur le transit, de manière à ce que ce pays laisse des tiers accéder à son réseau de pipelines.

48. Des observateurs internationaux, comme l'Agence internationale de l'énergie, estiment que le déficit en gaz provenant de la Fédération de Russie pourrait passer à plus de 126 milliards de mètres cubes d'ici 2010, principalement en raison de la mauvaise qualité des infrastructures actuelles et des méthodes soviétiques de gestion du marché russe.

49. En réalité, l'idéal serait que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe créent un marché européen unique de l'énergie incluant tous les Etats membres et fassent en sorte qu'il soit mis en oeuvre correctement.

Dangers de l'utilisation de l'énergie comme instrument politique

50. Le litige entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, à propos du prix du gaz, en janvier 2006, a donné à réfléchir à tous les pays européens. Quand l'approvisionnement en gaz de l'Ukraine a été coupé, l'Assemblée parlementaire a exprimé sa préoccupation vis-à-vis de cette décision unilatérale d'utiliser l'approvisionnement en énergie comme instrument de pression politique. Le chantage n'est pas un instrument acceptable de négociation entre partenaires économiques. C'est pourquoi il est capital que le futur marché européen de l'énergie soit régi par des règles de concurrence et des principes économiques sains.

51. Par ailleurs, l'Assemblée parlementaire s'est montrée préoccupée de ce que l'approvisionnement en gaz de l'Europe ne soit assuré que par un seul pipeline, celui qui a été fermé temporairement lors du litige mentionné ci-avant.

52. Cet événement illustre plus que tout la dépendance de l'Europe à l'égard du gaz russe. On parle moins de la dépendance de la Fédération de Russie à l'égard des marchés européens.

53. En octobre 2006, cette dépendance a fait l'objet d'un débat de l'Assemblée parlementaire qui a adopté la Résolution 1523 (2006) relative à « ***l'intérêt pour l'Europe que le développement économique de la Russie se poursuive*** ». La Résolution rappelle que les ressources énergétiques sont au cœur de l'économie russe et de ses relations commerciales avec d'autres pays européens. Elle souligne également que les intérêts sont complémentaires dans le secteur énergétique et les attentes légitimes élevées de part et d'autre. Elle confirme que les entreprises russes ont besoin de plus d'investissement et de technologies de l'étranger pour exploiter de nouveaux gisements pétroliers et gaziers, afin de garantir un approvisionnement énergétique fiable en Europe. Enfin, elle affirme qu'il convient de tout faire pour parvenir à un compromis qui aboutirait à la ratification par la Fédération de Russie de la Charte européenne de l'Energie et de son Protocole sur le transit en rappelant qu' « aucun autre pays européen ne tirera autant que la Fédération de Russie avantage des efforts pour utiliser l'énergie de manière plus efficace. »

54. Le cas de la Géorgie illustre bien le déséquilibre actuel des relations commerciales. Ce pays essaye actuellement de diversifier ses approvisionnements en gaz, afin d'éviter de dépendre d'une seule source d'énergie, en important du gaz d'Azerbaïdjan par le pipeline Bakou-Tbilissi-Erzerum et des volumes moins importants de gaz iranien. Cependant, son fournisseur actuel a répliqué à cette initiative par des mesures de rétorsion commerciale. Le blocage politique actuel entre la Fédération de Russie et la Géorgie est dû en partie à la volonté de cette dernière de diversifier ses fournitures d'énergie.

55. Quels enseignements les pays européens doivent-ils tirer des évolutions actuelles ? Selon moi, il est urgent de coordonner la politique énergétique de l'Europe, de diversifier son approvisionnement en gaz, d'investir dans son infrastructure, d'augmenter les interconnexions et de développer considérablement sa capacité de stockage.

Sécurité de l'approvisionnement énergétique

56. De nombreuses études sur la situation énergétique future soulignent l'accroissement des besoins mondiaux en énergie, dû à la croissance démographique et économique, notamment dans les pays d'Asie qui se développent rapidement. Ceci implique que la plupart des gouvernements soient préoccupés par la sécurité future des approvisionnements en énergie.

57. Je crois que la mise en place d'une stratégie commune pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie ne sera pas facile. En effet, le paysage énergétique est tiraillé, entre la préoccupation de la Commission européenne, qui est en train d'achever la libéralisation en démantelant les grands groupes du secteur de l'énergie et en rompant les contrats à long terme avec la Fédération de Russie, et celle de cette dernière, qui consolide un pouvoir énorme entre les mains d'une seule entreprise proche de l'État. Cette situation est illustrée par le décret russe sur « la stratégie énergétique de la Russie à l'horizon 2020 », qui explique que la Fédération de Russie a intérêt à assurer les fournitures de pétrole et de gaz, pour ses intérêts politiques en Europe, dans les pays voisins, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. Cependant, ce décret souligne que cette stratégie est limitée à une seule entreprise, à savoir la compagnie d'État Gazprom.

58. Tant au niveau économique que politique, la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel de l'Europe, ainsi que les relations avec les pays producteurs de gaz, ont de plus en plus d'importance. Dans ces conditions, il conviendrait de mettre en place un marché de l'énergie efficace, basé sur les principes de l'économie de marché, dans un contexte géopolitique et stratégique de long terme, dans lequel coexistent des motivations politiques et économiques.

59. En outre, les pays européens doivent être fortement encouragés à renforcer la diversité de l'approvisionnement, ce qui constituerait une étape essentielle pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie.

Manque de transparence des prix

60. Le manque de transparence des prix dans le secteur de l'énergie montre bien que, actuellement, le marché de l'énergie n'est pas basé sur des principes d'économie de marché. De ce fait, de nombreux producteurs sont liés à des prix qui ne reflètent pas le niveau de la demande, le niveau de l'offre ou les fluctuations saisonnières. Les écarts de prix du gaz d'un pays à l'autre et dans certains cas peuvent être supérieurs à 300 € pour 1000 mètres cube.

61. D'après Gazprom, obtenir des prix de marché semble constituer un objectif essentiel. Cependant, le prix du gaz russe ne semble pas refléter cet objectif en ce qui concerne la Géorgie. En effet, le prix est passé de 45 \$ pour 1000 mètres cube en 2001, à 60 \$ en 2004, 110 \$ en 2006 et sera de 230 \$ en 2007. En réalité, il est impossible de parler de prix du marché sur un marché où règne un monopole de fait.

62. Je pense que l'Europe doit être consciente du risque que les prix élevés et fluctuants du pétrole et du gaz représentent pour son économie et doit obtenir une plus grande transparence des prix, susceptible d'attirer les capitaux étrangers.

Manque de transparence des entreprises

63. En Fédération de Russie, le secteur du gaz est géré par l'État et exploité par Gazprom qui, avec ses filiales, contrôle près de 60 % des réserves de gaz russe et produit environ 85 % du gaz russe⁸. Gazprom est également la plus grande entreprise du monde. Dans ces conditions, pour obtenir un accès aux transports par pipeline, les petits producteurs indépendants doivent coopérer avec Gazprom. Ainsi, en Fédération de Russie, le niveau politique contrôle le secteur du gaz intérieur, ainsi que toutes les exportations de gaz. En outre, la Stratégie énergétique de la Russie, approuvée en août 2003, prévoit que la production non contrôlée par Gazprom ne représentera que 20 % de la production russe totale en 2020. Il est évident que cette situation ne conduit pas à un marché européen concurrentiel, où seules les grandes entreprises peuvent assumer les risques bien plus élevés liés à des activités dans des domaines politiquement et économiquement moins sûrs. La Commission européenne a, en même temps, exprimé sa préoccupation au sujet du manque de transparence du marché du gaz de l'Union européenne.

Manque de stabilité des marchés de l'énergie

64. Le système mondial de l'énergie ne pourrait pas fonctionner sans des marchés libres, concurrentiels et ouverts, même si de nombreux marchés européens de l'énergie restent largement nationaux et sont dominés par un petit nombre d'entreprises. En outre, pour arriver à une plus grande stabilité des marchés de l'énergie, ces derniers doivent être transparents et prévisibles.

⁸ Source : Russia Profile

65. De nombreux efforts, entrepris au niveau européen et international, visent à résoudre le problème du manque de stabilité des marchés de l'énergie. En 1999, l'UE a lancé un marché intérieur et libéralisé de l'énergie dont l'achèvement est prévu pour 2007. Les directives prévoient qu'en 2007, tous les clients pourront choisir leurs fournisseurs de gaz ou d'électricité.

66. De plus, lors de leur dernière rencontre en juillet 2006, les dirigeants du G8, présidé par la Fédération de Russie, ont exprimé leur soutien à un marché de l'énergie ouvert et transparent. Le bon fonctionnement du marché du gaz est indispensable pour attirer des fournisseurs mondiaux.

IV. LES POLITIQUES ENERGETIQUES EUROPEENNES

Différences d'intérêts entre les pays d'Europe de l'Ouest et les pays d'Europe Centrale et Orientale

67. Pour assurer la transparence et le bon fonctionnement futurs du marché, il est indispensable que les pays européens coopèrent avec la Fédération de Russie et persuadent cette dernière d'adopter une politique énergétique plus transparente et concurrentielle, en diversifiant la fourniture de gaz, ainsi que la répartition des transports. Cette tâche incombe plus particulièrement aux pays d'Europe centrale et orientale qui sont en position d'user davantage d'influence économique et politique envers la Fédération de Russie.

68. Il conviendrait d'améliorer la sécurité énergétique des pays d'Europe centrale et orientale, en augmentant les capacités nationales de stockage d'énergie, en renforçant la production locale de gaz et de pétrole, ainsi qu'en créant un environnement transparent pour les investisseurs étrangers.

69. Les interruptions d'approvisionnement de la Fédération de Russie ont visé principalement l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'Ukraine, le Bélarus, la Moldova et la Géorgie, c'est-à-dire les anciens membres de l'Union soviétique. Il est évident que les pays d'Europe de l'Ouest ont été affectés par ces interruptions, on peut citer la tentative de Gazprom de monopoliser toutes les fournitures de gaz en provenance du Turkménistan, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan.

70. Après avoir effectué mes propres recherches et consulté des experts, cela m'amène à la conclusion qu'il existe un risque important que la Fédération de Russie interrompe l'approvisionnement en énergie des pays d'Europe centrale et orientale. Cependant, selon plusieurs experts, il est très difficile d'évaluer les risques à long terme de telles interruptions.

Manque de solidarité et de stratégie commune

71. Alors que la Fédération de Russie a concentré un pouvoir énorme entre les mains de Gazprom et donc de l'État, la politique européenne est allée dans une direction opposée, en libéralisant le marché de l'énergie.

72. J'insiste sur la nécessité que les pays d'Europe de l'Ouest coopèrent en vue d'une stratégie commune, pour encourager la Fédération de Russie à mener une politique énergétique plus transparente, concurrentielle et basée sur la réciprocité, en adoptant des pratiques commerciales communément acceptées sur le marché de l'énergie. Il est également nécessaire de réaliser des réformes structurelles et réglementaires pour assurer l'efficacité d'une telle stratégie commune.

73. A mon avis, la marche à suivre consiste à mettre en place une stratégie commune au niveau européen destinée à mettre fin aux transactions bilatérales basées sur des intérêts purement nationaux. Ceci vaut tout particulièrement pour les contrats à long terme.

Coopération au sein de l'UE

74. Différents projets de coopération au sein de l'UE sont mis en place pour faire face à la baisse de la production de gaz européenne et à l'augmentation des importations. Il est évident que la Fédération de Russie va continuer à avoir une place essentielle dans la coopération au sein de l'UE dans ce domaine.

75. En effet, un partenariat Russie-UE a été lancé en 2000, pour promouvoir un nouveau dialogue en matière énergétique. Cependant, ce dialogue est limité à quelques questions, dans la mesure où l'UE ne représente pas tous les pays européens et où de nombreux pays membres ont des politiques bilatérales dans leurs engagements avec la Fédération de Russie.

76. Lors de son dernier sommet en octobre 2006, l'UE a souligné la nécessité d'un « compromis équitable en matière énergétique », en offrant la sécurité dans les contrats avec l'UE et en attendant la

même chose de la Fédération de Russie avec l'accès à son marché. Cependant, concernant le projet Shtokman dans la Mer de Barent, la Fédération de Russie a décidé que Gazprom serait le seul exploitant de ces vastes gisements de gaz, sans prise de participation directe de partenaires étrangers.

77. L'UE a déjà commencé à mettre au point des accords énergétiques avec d'autres partenaires. Le premier, signé avec l'Ukraine en décembre 2005, offre un cadre complet de coopération concernant les marchés du gaz et accroît la sécurité de l'approvisionnement énergétique. En novembre 2006, l'UE et l'Azerbaïdjan ont signé un mémorandum d'accord établissant un partenariat dans le domaine de l'énergie, qui vise à mieux intégrer l'Azerbaïdjan dans le marché européen de l'énergie et à sécuriser l'approvisionnement de l'UE en faisant venir directement l'énergie du bassin de la mer Caspienne et en renforçant les systèmes de transit.

78. En développant des sources d'approvisionnement alternatives, l'UE soutiendrait la Géorgie, la Bulgarie et la Moldova dans leurs efforts pour accroître leur sécurité énergétique.

Traité sur la charte de l'énergie et le Protocole sur le Transit

79. La Charte européenne de l'énergie a été signée à la Haye en décembre 1991. Ce document était une déclaration d'intention politique, pour promouvoir la coopération entre les Etats dans le secteur de l'énergie.

80. Le traité sur la Charte de l'Energie (TCE), basé sur la Charte européenne de l'énergie, est un traité multilatéral consacré à la coopération intergouvernementale dans le secteur de l'énergie. A ce jour, 51 pays ont signé le TCE mais seulement 46 d'entre eux l'ont également ratifié. Parmi les pays membres du Conseil de l'Europe, Andorre, Monaco et la Serbie n'ont pas signé le TCE.

81. La Fédération de Russie a signé le TCE en décembre 1994 mais ne l'a pas encore ratifié, comme c'est le cas pour la Norvège. Cependant, il convient quand même de considérer que le TCE a force contraignante pour la Fédération de Russie car cette dernière n'a jamais déclaré qu'elle ne l'appliquerait pas quand elle l'a signé. Si elle l'avait fait comme c'est le cas pour l'Autriche, l'Islande et la Norvège, le traité n'aurait pas de force contraignante, conformément à son article 45.1. Cependant, il est essentiel, tel que stipulé ci-avant, que la Fédération de Russie ratifie le TCE et assure avec succès l'achèvement, en coopération avec l'UE, du Protocole sur le transit.

82. Le 20 octobre 2006, au Sommet de l'Union Européenne en Finlande, le Président russe Vladimir Poutine a indiqué qu'il n'était pas opposé à l'idée d'incorporer les principes du TCE dans un nouvel « accord de partenariat stratégique » avec l'UE, mais il a refusé jusqu'à présent de ratifier le TCE, en arguant que cela l'obligerait à ouvrir son réseau de pipelines à des tiers.

83. J'encourage les Etats membres du Conseil de l'Europe à appeler la Fédération de Russie à respecter le TCE et à achever le protocole sur le transit.

84. De plus, la mise en oeuvre du TCE par la Fédération de Russie et l'achèvement du protocole sur le transit convaincraient l'Europe qu'elle a l'intention de devenir un fournisseur fiable, ce qui aboutirait à une plus grande concurrence dans le secteur du transport de l'énergie.

Organisations internationales multilatérales

85. Les organisations internationales multilatérales telles que le G8 et l'Organisation pour le Traitée de l'Atlantique Nord (OTAN) offrent un cadre de dialogue politique entre les principaux consommateurs sur les problèmes concernant l'énergie.

86. Lors de sa réunion de Saint-Petersbourg, le 16 juillet 2006, le G8 a adopté une déclaration commune sur l'énergie mondiale, reconnaissant les intérêts communs des pays producteurs et consommateurs d'énergie et assurant son engagement en faveur d'un marché de l'énergie ouvert, transparent et concurrentiel, pour assurer la sécurité énergétique mondiale.

87. La Commission de l'économie et de la sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a présenté, le 17 novembre 2006, une résolution sur l'amélioration de la sécurité énergétique mondiale, dans laquelle cette assemblée « invite instamment les parlements et les gouvernements des pays membres et des pays partenaires de l'Alliance atlantique » à entamer et à promouvoir un dialogue sur la sécurité énergétique entre l'OTAN et l'UE, à diversifier les sources d'énergie et à ouvrir le dialogue sur la sécurité énergétique avec la Fédération de Russie.

V. PERSPECTIVES D'UNE STRATEGIE EUROPEENNE COMMUNE

De la nécessité d'une stratégie européenne commune

88. Le développement et la mise en place d'une stratégie commune par les Etats membres du Conseil de l'Europe sont indispensables si, à l'avenir, on veut éviter d'être confronté à des difficultés d'approvisionnement extérieur d'urgence dans le domaine de l'énergie.

Stratégie de l'Union Européenne pour une énergie durable, concurrentielle et sûre

89. Le 8 mars 2006, la Commission européenne a publié un Livre vert sur le développement d'une politique européenne de l'énergie cohérente et commune, destinée à aider l'UE à poser les fondements d'un approvisionnement en énergie sûr, concurrentiel et durable.

90. Il s'agit d'un document de consultation, conçu pour stimuler les idées et sur ce que l'on pourrait faire pour répondre aux problèmes et défis pratiques. Sur la base des réactions à ce Livre vert, la Commission européenne souhaiterait présenter des idées plus concrètes sur un certain nombre de problèmes en matière d'énergie.

91. Le Livre vert souligne la nécessité d'une énergie durable, concurrentielle et sûre, en identifiant six domaines principaux dans lesquels il est nécessaire d'agir pour relever les défis auxquels est confrontée l'UE:

- Compétitivité et marché intérieur de l'énergie ;
- Diversification du bouquet énergétique ;
- Solidarité ;
- Développement durable ;
- Innovation et technologie ;
- Politique extérieure.

92. Il faudrait que cette approche ne reste pas limitée à l'UE et que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe soient encouragés à l'adopter.

Traité instituant la Communauté de l'énergie de l'Europe du Sud-Est

93. Le Traité instituant la Communauté de l'énergie de l'Europe du Sud-Est (CEESE), signé à Athènes le 25 octobre 2005, dans le but de mettre en place un cadre réglementaire unique pour le négoce de l'énergie en Europe du Sud-Est, couvre les secteurs de l'électricité, du gaz naturel et des produits pétroliers.

94. Ce traité est basé sur le Marché régional de l'énergie de l'Europe du Sud-Est pour l'électricité et le gaz naturel dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est par le biais du Protocole d'accord d'Athènes.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

95. La Fédération de Russie peut regagner la confiance de ses partenaires européens en ce qui concerne sa capacité à fournir du gaz à l'Europe. Elle peut, dans les années qui viennent, redevenir un fournisseur d'énergie fiable et sûr à leurs yeux. C'est à elle de montrer qu'elle veut regagner cette confiance, ce qui suppose qu'elle tienne les engagements internationaux qu'elle a déjà pris et respecte les règles internationales.

96. L'objectif est de doter l'Europe d'un secteur gazier concurrentiel, en facilitant l'accès des producteurs de gaz indépendants et des compagnies pétrolières aux pipelines et en encourageant les investissements dans le projet de développement du gaz naturel liquéfié.

97. Dans un premier temps, j'exhorte donc la Fédération de Russie à respecter, dans les faits, le TCE qu'elle a signé, puis à le ratifier rapidement. Cet instrument juridique international — le seul actuellement qui concerne à la fois l'Europe et la Fédération de Russie — devrait servir de fondement à de nouvelles discussions politiques sur la construction d'un véritable marché intérieur réunissant tous les pays membres du Conseil de l'Europe.

98. J'invite aussi instamment les Etats membres du Conseil de l'Europe à presser la Fédération de Russie d'ouvrir son marché de l'énergie, de le libéraliser et de l'intégrer aux marchés européens.

99. Pour que cela devienne réalité, les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient commencer par aborder la question de la sécurité de l'approvisionnement énergétique sur la base d'un dialogue commun et intégré avec la Fédération de Russie.

**ANNEXE I – PROGRAMME DE L’AUDITION SUR LA SECURITE DE
L’APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE EN EUROPE
Strasbourg, 3 octobre 2006**

08 h 30 **Allocution d’ouverture de M. Abdülkadir Ates, Président de la Commission des questions politiques**

Introduction de M. Marko Mihkelson, (Estonie, PPE/DC), Rapporteur sur le Danger de l’utilisation de l’approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique

- Interventions par :

I. Agence Internationale de l’Energie

M. Ian CRONSHAW, Chef, Division de la diversification énergétique
Présentation d’une vue d’ensemble générale de la production et des politiques de l’énergie en Europe

II. Association de producteurs de pétrole et de gaz

Mme Beate RAABE, Directrice des affaires de l’UE
Présentation de la situation des producteurs de pétrole et de gaz

III. Commission Européenne

Présentation de la position de l’UE sur la sécurité de l’approvisionnement énergétique au sein de l’UE

- Discussion générale – Echange de vues avec la participation de :

- M. Leonid GRIGORIEV, Président de l’Institut de l’Energie et des Finances, Fédération de Russie

- Dr Alan RILEY, Professeur de droit à la « City University » de Londres, Chargé de recherche au *Centre of European Policy Studies* (CEPS), Bruxelles

- M. Anatoly YANOVSKY, Directeur de département, ministère de l’Industrie et de l’Energie, Fédération de Russie

- M. Valeriy YAZEV, Président de la Commission de la construction électrique, des transports et communications de la Duma d’Etat

09 h 45 Conclusions par M. Marko Mihkelson, Rapporteur

Clôture par M. Abdülkadir Ates, Président

ANNEXE II – PROGRAMMES DES VISITES

Visite de M. Mihkelson, Rapporteur sur le Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique

Varsovie (Pologne) - 11-12 juillet 2006

Lundi 10 juillet 2006

15.20 Arrivée à l'aéroport Okecie, logement à l'hôtel Sheraton de Varsovie

Mardi 11 juillet 2006

09.15 Départ de l'hôtel

09.30 Réunion au ministère des Affaires étrangères avec M. Rafal Wisniewski, Ministre adjoint

13.30 Déjeuner avec les membres du SEJM

15.30 Réunion au Polskie Sieci Energoelektoenergetyczne (réseau énergétique polonais)

17.00 Réunion au bureau du Président avec M. Andrzej Krawczyk, Sous-secrétaire d'Etat

Mercredi 12 juillet 2006

08.45 Départ de l'hôtel

09.00 Réunion au ministère de l'Economie avec M. Piotr Naimski, Ministre adjoint, et la participation de représentants du PGNiG et de l'ARE

10.30 Réunion au Bureau du Premier Ministre avec le Secrétaire d'Etat M. Leszek Jesien

11.45 Réunion avec un représentant du Groupe sur l'énergie au Parlement polonais

12.45 Déjeuner avec des sénateurs

14.00 Réunion avec la Commission parlementaire de l'économie, Président M. Maks Kraczkowski

17.30 Départ pour l'aéroport

19.35 Départ pour Vienne

Visite de M. Mihkelson, Rapporteur sur le Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique

Tbilissi (Géorgie) - 13-15 juillet 2006

Jeudi 13 juillet 2006

Arrivée à l'aéroport de Tbilissi
Logement à l'hôtel Marriot Courtyard

Vendredi 14 juillet 2006

Petit déjeuner à l'hôtel

- 11.00 Réunion avec le Président de la commission parlementaire du secteur économique et de la politique économique, M. Niko LEKISHVILI
- 11.45 Départ pour le ministère de l'Economie
- 12.00 Réunion avec le Ministre de l'Economie, M. Irakli CHOGOVDZE
- 12.45 Départ pour le ministère des Affaires étrangères
- 13.00 Réunion avec le Ministre adjoint des Affaires étrangères, M Nikoloz NATHBILADZE
- 13.45 Départ pour le ministère de l'Energie
- 14.00 Réunion avec le Ministre de l'Energie, M. Nika GILAURO
- 14.45 Départ pour la Société géorgienne internationale de gaz
- 15.00 Réunion avec le Président de la Société géorgienne internationale de gaz, M. David INGORAKVA
- 15.45 Départ pour la JSC – Société nationale de « pétrole géorgien »
- 16.00 Réunion avec le directeur général de la JSC – Société nationale de « pétrole géorgien », M. Vano NAKAIDZE
- 16.45 Départ pour la Commission de normalisation de l'énergie nationale géorgienne
- 17.00 Réunion avec le Président de la Commission de normalisation de l'énergie nationale géorgienne, M. George TAVADZE
- 20.00 Dîner offert par le Président de la Commission du secteur économique et de la politique économique

Samedi 25 juillet 2006

04.45 Départ pour Vienne

Visite de M. Mihkelson, Rapporteur sur le Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique

Kiev (Ukraine) - 23-25 octobre 2006

Lundi 23 octobre 2006

15.45 Arrivée à Kiev

Mardi 24 octobre 2006

09.00 Réunion avec M. M. Kulyk, Chef adjoint de la Direction de politique étrangère, Secrétariat du Président de l'Ukraine

11.00 Réunion avec Mme O. Makarovska, Adjointe au président de la commission nationale des règlements nucléaires

13.30 Réunion avec M. S. Korsunsky, Directeur de la direction générale pour la coopération économique, ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine

15.30 Réunion avec M. Yuli Joffe, Ministre adjoint au ministère de l'Energie de l'Ukraine

17.00 Réunion avec M. M. Martynenko, Président de la commission sur l'énergie, de la politique nucléaire et de la sécurité nucléaire de Verkhovna Rada

Mercredi 25 octobre 2006

10.35 Réunion avec M. O. Rogozin, Président de la Commission nationale de l'énergie électrique

16.30 Départ pour l'aéroport

**Visite de M. Mihkelson, Rapporteur sur le Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique
comme instrument de pression politique**

Moscou (Fédération de Russie) - 30 octobre-1 novembre 2006

Lundi 30 octobre 2006

09.35 Arrivée à l'aéroport Sheremetievo, transfert pour Moscou

Mardi 31 octobre 2006

08.50 Réunion avec M. A. Denissov, Premier ministre adjoint, ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

10.00 Réunion avec M. L. Grigoriev, Président de l'Institut de l'Energie et des Finances

14.00 Réunion avec M. L. Gozman du Système électrique unifié, membre du Conseil d'administration

16.00 Réunion avec M. A. Yanovsky, Directeur de département, Ministère de l'Industrie et de l'Energie de la Fédération de Russie

Mercredi 1 novembre

12.00 Réunion avec M. V. Yazev, Président de l'Etat de Commission sur l'énergie, les transports et la communication de la Douma d'Etat

16.30 Départ pour l'aéroport

Visite de M. Mihkelson, Rapporteur sur le Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique

Moscou (Fédération de Russie) - 20-21 novembre 2006

Lundi 20 novembre 2006

- 09.35 Arrivée à l'aéroport Sheremetievo, transfert pour Moscou
- 17.30 Réunion avec M. Vladimir Feigin, Président adjoint du Conseil de direction du partenariat de « non profit », coordinateur du marché du gaz
- 19.30 Réunion avec M. Andrei Dementiev, Ministre adjoint de l'Industrie et de l'Energie de la Fédération de Russie

Mardi 21 novembre 2006

- 09.00 Participation au Forum international du gaz « Gaz russe 2006 » chez Gazprom
- 14.00 Réunion avec M. Vladimir Milov, Président de l'institut politique de l'énergie
- 16.30 Réunion avec M. Konstantin Kosachev, Président de la délégation russe auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Mercredi 22 novembre 2006

- 09.00 Départ pour l'aéroport

Commission chargée du rapport : Commission des questions politiques

Renvoi en commission : Renvoi n°3168 du 23.01.06

Projet de résolution et de recommandation adoptés par la commission le 11 décembre 2006

Membres de la commission : M. Abdülkadir **Ateş** (Président), M. Konstantion **Kosachev** (Vice-Président), M. Zsolt Németh (Vice-Président), M. Giorgi **Bokeria** (Vice-Président), M. Miloš **Aligrudić**, Mme Birgir Ármannsson, M. Claudio Azzolini, M. Miroslav Beneš, M. Radu-Mircea Berceanu, M. Alexandër Biberaj, Mme Raisa Bohatryova, M. Luc **Van den Brande**, M. Lorenzo Cesa, M. Mauro Chiaruzzi, Mme Elvira Cortajarena (remplaçant : M. Julio **Padilla**), Mme Anna Čurdová, M. Noel Davern (remplaçant : M. Patrick **Breen**), M. Dumitru Diacov, M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Josette Durrieu, M. Mikko **Elo**, M. Joan Albert Farré Santuré, M. Piero Fassino (remplaçant : M. Pietro **Marcenaro**), M. Per-Kristian Foss, M. Jean-Charles **Gardetto**, M. Charles Goerens, M. Daniel Goulet, M. Andreas **Gross**, M. Jean-Pol **Henry**, M. Serhiy Holovaty, M. Joachim **Hörster**, M. Tadeusz **Iwiński**, M. Elmir Jahić, M. Miloš Jeftić (remplaçant : M. Dušan **Proroković**), M. Oskars Kastēns, Mme Darja Lavtižar-Bebler, M. Göran **Lindblad**, M. Younal **Loutfi**, M. Mikhail Margelov, M. Tomasz **Markowski**, M. Dick Marty, M. Frano Matušić, M. Murat **Mercan**, M. Jean-Claude Mignon, M. Marko **Mihkelson**, Mme Nadezhda Mikhailova (remplaçant : M. Ivan **Ivanov**), M. Aydin Mirzazada (remplaçant : M. Sabir **Hajiyev**), M. João Bosco Mota Amaral, Mme Natalia Narochnitskaya, M. Grygoriy Nemyrya , Mme Carina Ohlsson, M. Theodoros Pangalos, Mme Elsa Papadimitriou, M. Christos Pourgourides, M. Gordon **Prentice**, M. Gabino **Puche**, M. Lluís Maria de Puig, M. Jeffrey Pullicino Orlando, M. Andrea **Rigoni**, Lord **Russell-Johnston**, M. Oliver Sambevski, M. Peter Schieder, M. Ingo Schmitt, , M. Adrian Severin, Mme Hanne Severinsen, M. Samad **Seyidov**, M. Leonid **Slutsky**, M. Michael Spindelegger, M. Rainer **Steenblock**, M. Zoltán Szabó, Baroness Taylor of Bolton (remplaçant : Lord **Tomlinson**), M. Mehmet **Tekelioğlu**, M. Tigran Torosyan, M. José Vera Jardim, Mme Biruté **Vesaitė**, M. Varujan Vosganian, M. David **Wilshire**, M. Bart van Winsen, M. Wolfgang Wodarg, Mme Renate Wohlwend, M. Boris Zala, M. Krzysztof Zaremba (remplaçant : M. Karol **Karski**).

Ex-officio: MM. Mátyás Eörsi, Mats Einarsson,

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en **caractères gras**

Chef du Secrétariat : M. Perin

Secrétaires de la Commission : Mme Nachilo, M. Chevtchenko, Mme Pieter, Mme Dadoun